

LOGIQUE DES EQUIVALENCES

par Laurent Cancé
03 janvier 2008

Présentation d'une approche de discrétisation de l'intégrale des opérateurs sur les propositions.

La démonstration de la table de vérité, découle des qualifications des propositions.

Dans la considération de logique mathématiques, l'évaluation des propositions découle de plusieurs facteurs intégrants.

On définit par conséquent, la notion de saugrenuité d'une équivalence, postulat non nécessaire à l'évaluation d'une probabilité d'équivalence mais nécessaire au développement de qualification logique aux proposition.

Exemple grossier:

l'équivalence «le ciel va nous tomber sur la tête» \Leftrightarrow «l'espace-temps est déformé par la matière»

est qualifiée d'**équivalence saugrenue**.

L'importance de définir la notion d'équivalence saugrenue est la possibilité de comparaison.

Dans la considération des facteurs intégrants, la notion de qualification des propositions définit alors une variable temporelle à l'évaluation des propositions.

La logique des propositions se munie donc d'un opérateur de dérivation et d'intégration, I et D :

Dans notre exemple :

$I(\text{«le ciel va nous tomber sur la tête»}) = \text{«l'espace-temps est déformé par la matière»}$

car :

$\text{«le ciel va nous tomber sur la tête»} \Rightarrow \text{«l'espace-temps est déformé par la matière»}$

et:

$\text{«l'espace-temps est déformé par la matière»} \Rightarrow \text{«le ciel va nous tomber sur la tête»}$

et:

l'équivalence «le ciel va nous tomber sur la tête» \Leftrightarrow «l'espace-temps est déformé par la matière» est saugrenue.

Preuve:

Par la table de vérité.